

MAIRIE de VILLARD-SAINT-SAUVEUR

(Hameau de l'Essard)  
39200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2023 À 18 H 30

**Etaient présents :** Claude PIMPIE, Michel MEYNIER, Sylvain PERRIER, Stéphane WALTRIGNY, Lucile VINCENT, Pierre CORRIOL, Michel ÉCARNOT, Christina KULLMANN, Yannick LEGRAND, Robert MICHEL, Laurent PERRIER-MICHON, Christian PIDOUX, Daniel MONNERET, Christiane PIRISINO, Brigitte VUILLERMOZ,

**Absents excusés et Procurations :** Yannick LEGRAND donne procuration à Claude PIMPIE, Robert MICHEL donne procuration à Pierre CORRIOL. Stéphane WALTRIGNY, Laurent PERRIER-MICHON, Daniel MONNERET

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Sylvain PERRIER,

**I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE 09 JUIN 2023**

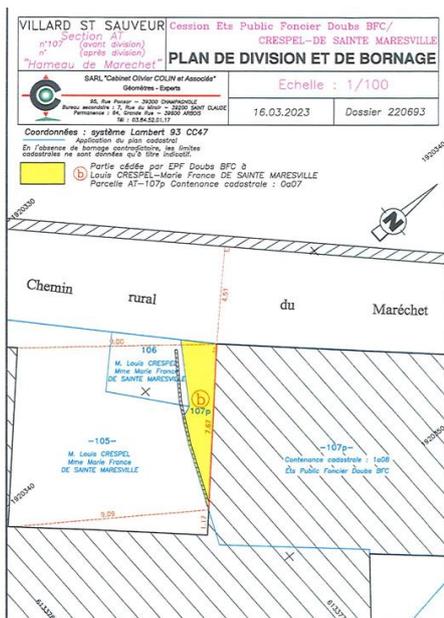
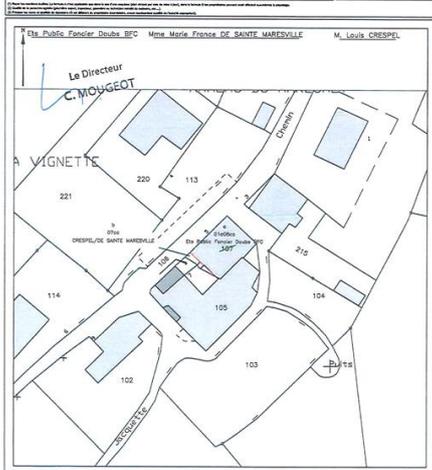
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 09 juin 2023.

**II. DEVIS SJE-COLAS PLACE DE LA FONTAINE AU MARTINET**

M. Le Maire explique qu'en début de mandature une demande par Mme GIANADA avait été faite concernant la création de grille pour le réseau d'eaux pluviales dans l'emprise de la RD 290 au 5 route du Martinet. Suite à une réunion où étaient invités la commune, le département et le demandeur Mme GIANADA, il s'avère que chacun devant participer pour ces travaux comme suit :

- Mme GIANADA : 16 121,24 € TTC
- La Commune : 9 657,72 € TTC
- Le Département : 3 867,36 € TTC

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant TTC de la part communal de 9 657,72 € TTC et autorise M. Le Maire à signer tous documents s'y afférent.



**III. PRIX PARCELLE RÉTROCÉDER À M. ET MME CRESPEL**

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir créer une aire de retournement, la commune a acheté la parcelle AT 107 appartenant à M. ROTA Louis et a confié le dossier à EPF DOUBS. La parcelle mitoyenne est celle de M. et Mme CRESPEL qui propose l'achat d'une partie (7m2) de la parcelle AT 107.

Après débat, le conseil municipal accepte la vente de 7m2 soit 5,00 € / m2 à M. et Mme CRESPEL et autorise M. Le Maire à signer tous documents s'y réfèrent.

**IV. DEMANDE D'ACCEPTATION DE LA LABELISATION DU GROSARD ET TACON PAR LA COMMUNE**

Lors de la réunion en date du 10 juillet 2023 organisé par le PNR, il a été à l'ordre du jour « la labellisation du tacon et du grosdar ». M. Le Maire explique que l'AFNOR délivrera le label site rivière sauvage au Tacon et au Grosdar, selon la concordance avec la grille de critère de l'Association du Réseau des Rivières Sauvages.

C'est le PNR et la fédération de pêche du Jura qui portent le projet de labellisation.

Ce label reconnaît les cours d'eaux d'exception mais à préserver et est lié à un programme d'action très diversifié (actions de préservation, de restauration, de pédagogie, de nettoyage...).

Le conseil municipal autorise la labellisation du site rivière sauvage au Tacon et au Grosdar et autorise M. Le Maire à signer tout document s'y afférent.

1) Linéaire Tacon labellisable à minima :

- Tacon: 12 km
- Douveraine : 2 km

2) Linéaire Grosdar labellisable à minima :

- Principal cirque des Foules : 2km
- Grosdar amont : 6,5 km
- Affluent principal amont : 4,7 km

#### **V. VENTE DU BÂTIMENT ET ATELIER AU PRÉ-MARTINET**

M. Le Maire indique que le bâtiment communal et l'atelier section AI parcelle n°17 au Hameau Le Pré-Martinet sont mis en vente au prix de 157 000,00 € hors honoraires. Après débat le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de ces biens et autorise M. Le Maire à signer tout document s'y afférent.

#### **VI. DEVIS STE RABASA CHEMIN VERS LA FIN**

M. Le Maire indique que le chemin vers la fin est en très mauvaise état. Afin de pouvoir effectuer des travaux, deux devis ont été demandé l'une à la Sté RABASA soit un montant de 35 395,20 € TTC et l'autre à la Sté BASILE TP dont nous n'avons pas encore reçu le devis.

#### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

Ligne Téléphonique Mairie : Mise aux normes VOIP soit un paiement mensuel de 259,50 €, opérateur ORANGE (téléphonie fixe, mobile et internet) et matériel inclus, cela comprend également la maintenance.

M. COUDOR : la parcelle vendue à M. COUDOR dans la continuité de la AB 187 doit être extraite du domaine public de la commune suite à cette vente.

Ramassage des Monstres : Une date sera fixée afin de pouvoir effectuer le ramassage des monstres de la commune.

Pont de l'Isle : suite à l'incivilité de certaines personnes (huiles de vidange, fils électriques etc...), les conteneurs situés au Pont de l'Isle ont été enlevés.

Miroir routier : un miroir routier sera installé en sortie de chemin vers l'église au Hameau de Villard.

Eau Potable : suite à la sécheresse, deux camions d'eau potable à été mis au réservoir de la Pérouse.

Congés estivaux : M. Le Maire indique qu'aucun mail et courriers ne seront traités par les élus, en l'absence de la secrétaire de mairie soit du 31 juillet 2023 au 18 août 2023 afin d'éviter tout problème.

Fin de séance à 19 h 45

Le Maire,  
Claude PIMPIE



## SEANCE DU 21 JUILLET 2023 À 18 H 30

MEMBRES	EMARGEMENTS	PROCURATIONS
CORRIOL Pierre		
ÉCARNOT Michel		
KULLMANN Christina		
LEGRAND Yannick	<i>Absent</i>	<i>Donne procuration à PIMPIE Claude</i>
MEYNIER Michel		
MICHEL Robert	<i>Absent</i>	<i>Donne procuration à CORRIOL Pierre</i>
MONNERET Daniel	<i>Absent</i>	
PERRIER Sylvain		
PERRIER-MICHON Laurent	<i>Absent</i>	
PIDOUX Cristian		
PIMPIE Claude		
PIRISINO Christiane		
VINCENT Lucile		
VUILLERMOZ Brigitte		
WALTRIGNY Stéphane	<i>Absent</i>	<i>Donne procuration à personne</i>